



**COMPTE-RENDU**  
**Comité de pilotage**  
**Démarche de bassin versant visant la limitation de**  
**transfert de pollution par ruissellement sur le**  
**Falleron amont**  
 Réunion de présentation du diagnostic bassin versant 1  
 Mardi 24 octobre 2017 - Touvois

<b>Feuille de Présence - Membres du Comité de pilotage</b>		
<b>Nom</b>	<b>Structure</b>	<b>Présence</b>
BARBERET Thierry	Agence Française de la Biodiversité	présent
BERNON Camille	Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf	présente
BOURON Jean-Noël	EARL La Choquetière	présent
CHARLES Alain	Mairie de Touvois	présent
DE VILLEPIN Hervé	Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire	présent
DELAUNAY Christophe	DDTM de la Vendée	Présent
DERIEZ Michel	Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée	présent
DOUILLARD Gilles	Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée	présent
FANDARD Olivier	Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire	présent
FRANCHETEAU Christian	Chambre d'Agriculture de la Vendée	présent
GOURMAND Sonia	DDTM de Loire-Atlantique	présente
GRONDIN Jean-Paul	EARL de la Vergnée	présent
GUERET Eva	EARL Le Petit Moineau	présente
GUERINEAU Robert	Commission Local sur l'Eau	présent
GUILBEAU Jean-François	Mairie de Grand'Landes	présent
JOUSSEMET Sébastien	Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf	présent
MIMAUD Mickaël	Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée	présent
MORINEAU Pascal	Mairie de Grand'Landes	présent
NAUD Claude	Communauté de communes Sud Retz Atlantique	représenté par Hervé de Villepin
PILET Dominique	Mairie de Machecoul-Saint-Même	présent
POIRIER Léa	BTS ACSE	présente
PREVIT Christophe	GAEC des Chauffetières	présent
PRIN Patrick	Maison Régionale de l'Agriculture	présent
ROUSSEAU Sébastien	Mairie de Falleron	présent
SCIERS Viviane	Agence de l'EAU Loire-Bretagne	présente
CHARRIER Jean	Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire	excusé
GABORIT Yvon	Mairie de Touvois	excusé
MOUREN Vincent	Fédération de pêche de la Loire-Atlantique	excusé
TENAUD Gérard	Mairie de Falleron	excusé

Monsieur Robert GUERINEAU, Président de la Commission Local de l'Eau (CLE), ouvre la séance et remercie les participants.

Les objectifs de cette réunion sont de :

- Partager et valider les diagnostics « Ruissellement » et « Bocage » du sous bassin versant 1 en amont de Fréigné sur les communes de Falleron, Grand'Landes et Touvois,
- Valider le calendrier de l'action « étude ruissellement »,
- Constituer un groupe local de travail (bassin versant 1).

Ce compte-rendu reprend les principaux éléments et les échanges qui ont eu lieu lors de la réunion. *Le diaporama présenté durant la réunion est joint en annexe et accompagné de la liste des participants du groupe de travail local.* Grâce aux liens suivants [...](#), un accès au diagnostic « Ruissellement » ainsi qu'aux fiches de suivi de la qualité de l'eau sera possible.

- **Cadre de l'étude :**

Le Plan de limitation des transferts de pollution par ruissellement sur le bassin versant du Falleron est une action inscrite dans le Contrat Territorial 2017-2021 du SAGE « Marais Breton et bassin versant de la Baie de Bourgneuf » sous les volets « pollution diffuse » et « milieu aquatique ». Le volet « pollution diffuse » comprend la partie *ruissellement* et *bocage*, pris en charge respectivement par l'Association pour Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB) et Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée (FDC 85). Le volet « milieu aquatique » est pris en charge par le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire (SAH).

- **Diagnostic Ruissellement :**

Le diagnostic « ruissellement » a pour objectif de déterminer les zones à risque pour les transferts de pollution. Ce diagnostic est jugé nécessaire car le Falleron ne répond pas aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et l'atteinte du « bon état ». Le phosphore, l'ortho-phosphate, l'oxygène dissous et le carbone organique sont des paramètres déclassant concernant la qualité de l'eau du Falleron. Malgré une tendance à l'amélioration de ces paramètres au fil des années, l'objectif général de bon état des différents milieux n'est pas atteint. De plus, l'ensemble des travaux hydrauliques (recalibrage et rectification des cours d'eau, modification des parcelles, drainage, urbanisation...) qui ont eu lieu dans le bassin versant, ne permettent pas au cours d'eau d'être résilient.

L'étude engagée à partir d'octobre 2016, tente de déterminer la ou les origines du phosphore présent dans l'eau. Trois activités peuvent être à l'origine de cette présence : l'industrie, l'assainissement et l'agriculture. Au regard des données disponibles et de l'étude du bassin versant, il apparaît que l'activité agricole soit la principale source de phosphore (environ 90% de la production totale de phosphore). Les résultats sont encore à affiner car l'évaluation faite ne tient pas compte des pratiques culturales recensées en 2013 par Solène GAZAIGNES (stagiaire ADBVB sur ce bassin versant en amont de Fréigné) mais de données moyennes usuellement utilisées dans d'autres bassins versants similaires (bassin versant de la Baie de Beaussais en Ille-et-Vilaine). Il faut aussi tenter de comptabiliser la part de l'activité industrielle (une entreprise agro-alimentaire présente dans ce bassin versant) pour laquelle aucune donnée n'a été retrouvée. Il est précisé que les données « Industrie » sont à rechercher dans les données des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Il apparaît tout de même que la commune de Falleron est identifiée comme fortement vectrice de phosphore avec un risque assez fort de ruissellement du fait des pentes plus importantes (>3%).

Il est rappelé que les indicateurs de cette étude ne concernent pas directement la qualité de l'eau et du milieu mais des indicateurs de réalisation (travaux et plantations) en lien avec l'atteinte ou du moins la progression vers le « bon état ».

Suite à ce diagnostic, des illustrations basées sur des clichés pris lors des prospections de terrain entre décembre 2016 et juillet 2017 sont proposées. On y voit notamment, l'existence de drain dans les bandes enherbées, des abreuvoirs directement installés sur le cours d'eau ainsi que des rejets domestiques. Ces dispositifs sont identifiés comme autant de vecteurs de transferts des éléments polluants. A l'inverse, sur d'autres clichés, le ruissellement est limité par l'existence d'un petit talus en avant d'une bande enherbée en bordure de cours d'eau, l'existence d'une mare, réceptacle du ruissellement au sein d'une parcelle enherbée, ou la présence d'un délaissé en bordure de parcelle qui sont autant d'éléments pouvant être utilisés comme « zone tampon » pour limiter le transfert par ruissellement. Une confirmation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique (DDTM 44) est attendue pour savoir si ce type d'aménagement est réalisable dans les bandes enherbées (de 5m et de 10m). Il est aussi précisé que le contenu de « l'Étude préalable à l'aménagement foncier agricole et forestier - Périmètre complémentaire de la commune de Paulx – avril 2010 » en lien avec la déviation de Machecoul sur l'axe Challans-Nantes pourrait être associés aux futurs travaux « anti-transfert de pollution par ruissellement » de Paulx. Toutefois, les aménagements validés dans le cadre de la création du nouvel itinéraire routier pourront difficilement être renégociés.

En résumé, la problématique « transfert de pollution par le ruissellement » concerne tout à la fois l'existence de rejets agricoles, domestiques ou urbains voire industriels dans les cours d'eau, les travaux hydrauliques qui ont eu lieu à l'échelle du bassin versant et les désordres morphologiques et hydrauliques qu'ils ont entraînés (rectification des cours d'eau, accentuation des phénomènes hydrauliques sévères comme les crues et les étiages, la difficulté à la résilience de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant, suppression des haies hydrauliques...).

Pour terminer le volet « Ruissellement », un extrait du diagnostic est présenté. L'exemple se situe à l'entrée de Falleron en provenance de Legé. L'ensemble de l'analyse de la carte est légendé sur le diaporama (cf. *PJ diapositive n°31 – Diaporama Copil BV1*). L'intégralité du diagnostic est désormais **disponible et en ligne à l'adresse suivante**. Il permet d'avoir un diagnostic sur l'origine possible des polluants, les lieux de transferts et l'état morphologique des cours d'eau dans le bassin versant amont du Falleron (des sources à Fréliné). Pour toutes questions, remarques ou demandes de vérification les adresses suivantes sont transmises aux membres du COPIL : [cbernon@baie-bourgneuf.com](mailto:cbernon@baie-bourgneuf.com) et [sjoussemet@baie-bourgneuf.com](mailto:sjoussemet@baie-bourgneuf.com).

- **Diagnostic Bocage :**

Le déroulement du diagnostic *Bocage* se fait en trois étapes. La première est d'établir l'état des lieux du maillage bocager sur l'ensemble du territoire en concertation avec les acteurs du bassin versant du Falleron. La seconde étape permettra de définir et de chiffrer un programme d'actions optimal toujours en concertation. La dernière étape du diagnostic est de mettre en œuvre des actions de manière volontaire en mobilisant un large public (chasseurs bénévoles, élèves de lycée agricole et autres particuliers volontaires suite à des réunions publiques).

Suite à une phase terrain, l'ensemble des haies du bassin versant amont du Falleron a été localisé et décrite selon une typologie prédéfinie. Cette typologie se compose d'informations générales sur la localisation de la haie, la description de la haie par rapport à son caractère anti-érosif, et les principales essences qui la compose. Cette démarche a permis de mettre en avant les haies d'intérêt hydraulique

et d'identifier les zones à enjeux prioritaires (cf. diapositive n°44 – Diaporama de la réunion). La zone est définie comme prioritaire si :

- elle est située en zone de pente,
- elle comporte peu de haies,
- elle ne possède pas de haies perpendiculaires à pente,
- elle est constituée de rejets et de zone de transferts de polluants,
- elle se situe à proximité du cours d'eau.

La cartographie et les données inventoriées sur le terrain ont permis de rencontrer les acteurs locaux, d'établir l'état des lieux du territoire et de le partager avec eux. A la suite de cette première phase, il sera possible de déterminer les secteurs du bassin versant dépourvus de haies anti-érosives. Ces dernières représentent l'enjeu principal car elles sont situées sur des parcelles ayant une forte pente où le ruissellement est donc important.

A partir de ce diagnostic et des informations sur le ruissellement, les zones à enjeux feront l'objet de propositions d'actions diverses (sensibilisation, restauration ou création de haies à plat ou sur talus, bandes enherbées...) et permettront d'établir un programme d'actions en concertation avec les exploitants agricoles et les propriétaires.

Pour illustrer les différentes étapes du diagnostic, l'exemple de l'EARL Le Petit Moineau sur la commune de Falleron est présenté. Il permet d'expliquer le choix des lieux de plantations et de présenter l'organisation d'un chantier au sein d'une exploitation.

Une attention particulière est donnée à l'organisation et la réalisation des chantiers de plantations. En effet, afin de réduire les coûts des travaux des chantiers bénévoles et pédagogiques seront organisés. De même, le paillage sera prioritairement issu du broyage des branches provenant de l'entretien annuel des haies déjà présentes sur les parcelles agricoles. Par la même occasion, un appel est lancé à ceux qui souhaitent se débarrasser de bois à broyer. Une demande est aussi faite auprès des communes partenaires pour mettre à disposition des lieux de stockage pour le bois récupéré et la terre pour les talus, et également pour le prêt d'un broyeur. Merci de faire circuler l'information et pour tout retour, de contacter Mickaël MIMAUD à l'adresse suivante : [mmimaud@chasse85.fr](mailto:mmimaud@chasse85.fr).

#### • **Questionnement sur les prochaines démarches à suivre**

Les premières discussions portent sur l'étape importante de l'entretien futur des haies. En effet, il s'agit d'une étape importante car la charge de travail qui incombe aux exploitants est déjà très importante. Il faut envisager l'accompagnement des agriculteurs volontaires pour qu'ils puissent gérer leurs haies sans surcharger leur travail. Plusieurs options ont été proposées :

- Formation financée pour les agriculteurs,
- Aides financières pour la location de matériels pour l'entretien des haies,
- Intervention d'un prestataire privé ou d'une association de réinsertion,
- Accompagnement des agriculteurs lors des premiers entretiens et la taille de formation.

L'intérêt de planter des haies doit être double. Il doit être « gagnant » pour les agriculteurs (garantie ou amélioration des rendements et possibilité de revenus complémentaires) et « gagnant » pour lutter contre le ruissellement. Les connaissances des techniciens du territoire dans le domaine doivent être développées afin de pouvoir envisager les solutions les plus bénéfiques. Une journée de rencontre avec d'autres agriculteurs qui ont déjà plantés des haies dans le cadre de la restauration d'un bocage

pourraient être organisées afin d'échanger sur le sujet. La création des sites « vitrines » sur le territoire pourra aussi permettre de répondre à ces questions et d'initier une dynamique locale.

- **Calendrier**

Les deux calendriers des volets « ruissellement » et « bocage » figurent dans le diaporama (cf. *diapositives 28 et 52*). D'une manière générale, les travaux « bocage » commencent dès la fin de l'automne 2017, les travaux « ruissellement » et « milieu aquatique » en 2019 sauf si les travaux « ruissellement » (création zone et dispositif « tampon ») peuvent être réalisés hors Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et hors document unique (espèces protégées, Loi sur l'eau...).

- **Liste des participants au groupe de travail local du bassin versant amont du Falleron (cf. en PJ *Participants au groupe de travail local BV1*)**

Le groupe de travail local aura pour objectif d'envisager les travaux les plus bénéfiques à tous avec l'accord des propriétaires et des exploitants.

Les agriculteurs, animateurs agricoles, techniciens SPANC, les techniciens FDC85, SAH et ADBVBB et partenaires techniques sont invités à participer à cette réunion. Lors des discussions, il est convenu que des élus/agriculteurs représentants les 3 communes soient associés. D'autres partenaires pourraient être associés au groupe de travail comme les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) et la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC). Il est demandé aux personnes présentes d'inscrire d'éventuels volontaires pour participer au groupe de travail local des communes de Falleron, Grand'Landes et Touvois. Une liste est établie en fin de réunion et reste à compléter avec de nouveaux participants.

En conclusion, **le Comité de Pilotage valide les diagnostics**, mis en ligne par l'ADBVBB, **et la démarche territoriale proposée sur le Falleron amont** dans le cadre du Contrat territorial Baie de Bourgneuf 2017-2021. Le COPIL validera, lors de sa prochaine réunion, le programme d'actions ainsi que les propositions de travaux en début d'année 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Compte-rendu rédigé par Camille BERNON et Sébastien JOUSSEMET.

Le Président de la CLE,

Robert GUERINEAU  
*Maire de Saint Gervais*  
*Vice-Président Challans Gois*  
*Communauté*